

## **Code de conduite pour les médecins de la FMCH**

### **Règles relatives aux «moutons noirs»**

L'activité médicale doit satisfaire à des exigences éthiques, juridiques et qualitatives élevées. Les «moutons noirs» qui contreviennent à ces règles – par exemple avec des revendications excessives en matière d'honoraires – nuisent à la réputation et au prestige de l'ensemble de la profession médicale. Ils sapent donc aussi le rapport de confiance entre la patiente / le patient et le médecin.

En tant qu'association faîtière de 20 sociétés de disciplines médicales, la FMCH n'est pas prête à tolérer une faute professionnelle de médecins avec activité chirurgicale et invasive. À cette fin, les membres de la FMCH ont adopté à l'unanimité un code de conduite qui rappelle et/ou précise clairement les normes de l'activité médicale. Le code de conduite (Code of Behaviour) est une directive régissant les rapports entre médecins et patient-e-s, d'autres fournisseurs de prestations, l'industrie, les organismes de financement et les médias.

Le code de conduite s'appuie notamment sur le «Serment Suisse», qui protège la patiente / le patient contre les incitations économiques trompeuses et veut renforcer la qualité de l'indication.

Pour que le code de conduite ne reste pas lettre morte, la FMCH a édicté une directive concernant les «moutons noirs», avec des recommandations à l'attention des sociétés de disciplines médicales sur la marche à suivre en présence d'un cas concret. Dans les situations particulièrement graves, il convient de prévoir l'exclusion d'un médecin faillible de la société de discipline médicale.

Vous trouverez le code de conduite (Code of Behaviour), la directive concernant les moutons noirs ainsi que le Serment Suisse en cliquant sur le lien suivant:

<https://fmch.ch/fr/domaines/ethique>.

FMCH  
Dufourstrasse 30  
3005 Berne  
Tel. +41 32 329 50 00  
Fax +41 32 329 50 01  
[sekretariat@fmch.ch](mailto:sekretariat@fmch.ch)

La FMCH est l'association faîtière de 20 sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives et de trois associations professionnelles, regroupant près de 9000 hommes et femmes médecins. La FMCH défend les intérêts de ses membres vis-à-vis de la sphère politique, des autorités, des assurances et d'autres organisations du système de santé.